

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

ESPACE PROFESSIONNEL ou COMPTE PROFESSIONNEL IOMET

Version mise à jour le 01/03/2024

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après les « **CGU** ») régissent la relation entre le Laboratoire Nutergia, société par actions simplifiée, au capital de 253 400 euros, dont le siège social est situé Les Taillades, rue Claude Bernard, 12700 Capdenac Gare, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rodez sous le numéro 006 380 042 (« **Nutergia** ») et les Professionnels tels que définis ci-dessous.

1. Définitions

Dans les présentes CGU, les termes dont la première lettre figure en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel, ont la signification suivante :

- 1.1. Bénéficiaire Final** : désigne le client ou le patient d'un Non Professionnel de Santé ou d'un Professionnel de Santé.
- 1.2. Espace Professionnel ou Compte Professionnel** : désigne le compte personnel du Professionnel ouvert par Nutergia, accessible via un identifiant et un mot de passe sur le site <https://www.pro.iomet.fr>.
- 1.3. Non-Professionnel de santé** : désigne la personne physique, autre qu'un Professionnel de Santé, exerçant une activité professionnelle donnant lieu à des pratiques de soins dites non conventionnelles (PSNC), telle qu'un ostéopathe, un naturopathe.
- 1.4. Outil IOMET** : programme informatique permettant, via un questionnaire personnalisé, d'élaborer un Profil Santé Micronutrition, servant de base à des conseils personnalisés, fournis par les Professionnels aux Bénéficiaires Finaux.
- 1.5. Professionnel** : désigne un Professionnel de Santé ou un Non-Professionnel de Santé disposant d'un Compte Professionnel.
- 1.6. Professionnel de Santé** : désigne une personne physique, au sens des dispositions du Code de la santé publique qui exerce l'une des professions suivantes :
 - (i) profession médicale : médecins, sage-femmes et odontologistes selon les articles L. 4111-1 à L. 4163-10 du Code de la Santé Publique (CSP) ;
 - (ii) profession de la pharmacie : pharmaciens, préparateurs en pharmacie et en pharmacie hospitalière selon les articles L. 4211-1 à L. 4244-2 du CSP ;
 - (iii) professions d'auxiliaire médical : (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures, podologues, ergothérapeutes et psychomotriciens, orthophonistes et orthoptistes, manipulateurs d'électroradiologie médicale et techniciens de laboratoire médical, audioprothésistes, opticiens-lunetiers, prothésistes et orthésistes, diététiciens), aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers selon les articles L. 4311-1 à L. 4394-3 du CSP.
- 1.7. Services IOMET** : désigne les services proposés par Nutergia tels que l'utilisation de l'Outil IOMET accessible via le Compte Professionnel pour l'envoi de questionnaire et la détermination de cures personnalisées, des formations, l'envoi de lettres d'information.

2. Objet des Conditions Générales d'Utilisation

Les présentes CGU ont pour objet de définir les conditions et modalités d'utilisation des Services IOMET par les Professionnels.

3. Acceptation et modifications des CGU

Pour bénéficier des Services IOMET, le Professionnel doit, lors de sa demande d'ouverture de Compte, prendre connaissance puis accepter sans réserve les présentes CGU, en cliquant sur la case « J'accepte les Conditions Générales d'Utilisation ».

Si le Professionnel ne souhaite pas être soumis aux présentes CGU, il ne pourra pas utiliser les Services IOMET.

Les CGU et Services IOMET peuvent être modifiés pour répondre notamment aux évolutions des Services IOMET, aux évolutions législatives, jurisprudentielles, ou bien encore techniques. Nutergia informera les Professionnels dans un délai de trente (30) jours avant l'entrée en vigueur des nouvelles CGU et/ou de la modification des Services IOMET, de façon à ce qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, résilier le présent contrat et cesser l'utilisation des Services IOMET. Si le Professionnel maintient son usage des Services IOMET à l'issue de ce délai, les nouvelles CGU seront applicables et prévaudront sur toute version antérieure et/ou les services modifiés.

4. Ouverture de l'Espace Professionnel ou Compte Professionnel

a) Création du Compte Professionnel

Pour bénéficier des Services IOMET, le Professionnel de Santé ou le Non-Professionnel de Santé doit disposer d'un Compte Professionnel nominatif, personnel et confidentiel ouvert par Nutergia.

Cette ouverture est conditionnée à :

- (i) L'envoi d'une demande d'ouverture de compte via le formulaire d'inscription complété par le Professionnel. Les informations attestant de son identité et de sa qualité de Professionnel de santé ou de Non-Professionnel de Santé, ainsi qu'une adresse email valide lui seront demandées ;
- (ii) La vérification par Nutergia des informations transmises ;
- (iii) La validation par Nutergia, formalisée par la réception, par le Professionnel, d'un email lui permettant d'activer son compte en personnalisant son mot de passe ;
- (iv) Le suivi de la formation à l'Outil IOMET.

Le Professionnel s'engage à fournir des informations exactes et complètes et à les mettre à jour régulièrement. A cet égard, le Professionnel peut procéder directement à la modification des informations le concernant via son Compte Professionnel.

b) Accès au Compte Professionnel

Le Professionnel accède au Compte Professionnel grâce à un identifiant et un mot de passe. **Ces identifiant et mot de passe sont strictement personnels au Professionnel et doivent demeurer confidentiels.**

Il n'existe qu'un seul Compte Professionnel par Professionnel. **Ceci signifie que toute utilisation partagée entre deux personnes différentes d'un identifiant et mot de passe permettant d'accéder à un seul Compte Professionnel est prohibée.**

c) Suspension du Compte Professionnel

Le Professionnel s'engage à utiliser les Services IOMET conformément aux présentes CGU. Nutergia pourra restreindre, suspendre ou supprimer le Compte Professionnel d'un Professionnel en cas de non-respect des CGU ou des lois et des règlements en vigueur et ce, sans que le Professionnel ne puisse réclamer aucune indemnisation à ce titre.

En particulier et sans que cette liste ne soit limitative, le Professionnel s'engage, dans son utilisation des Services IOMET, à respecter les règles suivantes :

- (i) Ne pas utiliser de fausse identité en vue de tromper autrui ;

- (ii) Utiliser les Services IOMET de manière loyale, conformément à sa finalité exclusivement et conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux usages en vigueur ;
- (iii) Traiter les données personnelles des Bénéficiaires Finaux dans le respect de la réglementation applicable à savoir la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 dans sa dernière version ainsi que le RGPD et dans le respect de la Charte Données Personnelles ;
- (iv) Ne pas diffuser des données, informations ou contenus à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, offensant, violent ou incitant à la violence, ou à caractère politique, raciste ou xénophobe et de manière générale tout contenu qui serait contraire aux lois et règlements en vigueur et aux bonnes mœurs ;
- (v) Ne pas collecter d'informations sur des tiers, y compris des adresses électroniques, afin de les utiliser pour l'envoi de sollicitations commerciales ou équivalentes.

En cas de non-respect d'une ou plusieurs dispositions des présentes CGU, l'accès au Compte Professionnel pourra être, unilatéralement, de plein droit et sans préavis, temporairement suspendu ou définitivement bloqué.

d) *Suppression du Compte Professionnel*

Le Professionnel pourra demander la suppression de son compte à tout moment sur simple demande à l'adresse suivante : iomet@nutergia.fr.

Cette demande entraîne de plein droit la résiliation des présentes CGU.

Si le Professionnel ne s'est pas connecté à son Compte Professionnel pendant trente-six (36) mois, le Compte Professionnel devenu inactif sera supprimé automatiquement, après avoir été informé – par email - de la possibilité de le maintenir actif.

5. Contenu des Services IOMET

Via le Compte Professionnel, le Professionnel bénéficie des Services IOMET proposés par Nutergia, lui permettant notamment :

- D'accéder aux Profils Santé Micronutrition des Bénéficiaires dans la limite des durées de conservation des données des Bénéficiaires Finaux, à savoir 24 mois à partir du dernier PSM réalisé ;
- De proposer des conseils nutritionnels et d'hygiène de vie personnalisés et d'établir si besoin une cure de compléments alimentaires individualisée ;
- D'adresser des questionnaires ;
- De se tenir informé des actualités scientifiques ;
- De se former à l'outil IOMET (e-learning) ;
- De se former aux sept terrains bio-nutritionnels Nutergia.

6. Mise en garde

- (i) Toute utilisation des Services IOMET doit se faire dans le cadre d'un échange entre les Professionnels et les Bénéficiaires Finaux.
- (ii) Les données personnelles traitées incluent des données personnelles de santé dont la base légale de traitement repose sur le consentement des Bénéficiaires Finaux. A ce titre, le Professionnel doit s'assurer de l'obtention dudit consentement ainsi que de la transmission des informations sur les traitements et les droits des Bénéficiaires Finaux sur leurs données personnelles, dans les conditions prévues au sein de la Charte Données Personnelles Nutergia.
- (iii) Le Professionnel reconnaît que le Compte Professionnel n'est pas un outil de gestion des dossiers médicaux des patients. ;

- (iv) Les Comptes des Bénéficiaires Finaux inactifs au-delà de 24 mois après le dernier Profil Santé Micronutrition réalisé, sont supprimés ainsi que les données associées ; le Professionnel ne pourra donc plus accéder aux fiches de ces Bénéficiaires.
- (v) Les informations et conseils présentés par les Services IOMET ne sont pas exhaustifs et sont uniquement fournis en vue de soutenir la démarche du Professionnel.
- (vi) Les équipements (ordinateur, logiciels, moyens de télécommunications tels que des mobiles, etc.) permettant l'accès aux Services IOMET sont à la charge exclusive de l'Utilisateur, de même que les frais de connexion à Internet.
- (vii) Les Professionnels utilisent les Services IOMET dans le respect de l'ensemble des règles déontologiques qui leur sont applicables, telles qu'elles sont définies pour les Professionnels de Santé par le Code de Déontologie et celles relatives au secret médical.

7. Protection des données personnelles

L'utilisation des Services IOMET implique la mise en œuvre de traitements de données à caractère personnel (i) par Nutergia sur les données personnelles des Professionnels, (ii) par Nutergia sur les données personnelles des Bénéficiaires Finaux et par (iii) les Professionnels sur les données personnelles des Bénéficiaires Finaux.

Pour la mise en œuvre de ces traitements soumis à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », modifiée, ainsi qu'au Règlement Général pour la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 dit « RGPD » les Parties s'engagent à respecter les termes de la Charte Protection des Données Personnelles, figurant en Annexe ci-dessous.

8. Droits de propriété intellectuelle

Le Compte Professionnel, les Services IOMET ainsi que l'Outil IOMET (notamment les questionnaires de santé « **Profil Santé Micronutrition IOMET** »), les signes « NUTERGIA », « IOMET », et PSM, et tous les éléments qui les composent (les textes, images, sons, vidéos, logos, cartes, graphiques, photographies, illustrations, logiciels, programmes, marques, bases de données, icônes et autres signes distinctifs.) sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle. Nutergia est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle y afférents.

Nutergia concède, à titre gratuit et non exclusif, au Professionnel un droit d'utilisation de l'Outil IOMET et des contenus des Services IOMET pour les stricts besoins de son activité professionnelle auprès des Bénéficiaires Finaux.

Toute autre utilisation de contenu, dénominations, marques et tout éléments susvisés, à savoir leur reproduction, leur représentation ou, plus généralement, leur exploitation, en tout ou partie, par quelque moyen et sur quelque support que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de Nutergia est interdite et constitue un acte de contrefaçon, réprimé tant pénalement, que civilement (articles L. 335-1 et suivants, L. 343-2 et suivants et L. 716-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle).

Les droits d'utilisation concédés au Professionnel par Nutergia sont valables pendant la durée d'ouverture et d'utilisation du Compte Professionnel. Toute suspension ou suppression du Compte Professionnel entraînera la cessation de ces droits.

La création de liens internet vers ou à partir des Services IOMET, la création de sites « miroirs » comportant tout ou partie des éléments des Services IOMET est strictement interdite. Le désassemblage, l'ingénierie inversée, la décompilation de tout ou partie des Services sont également prohibés.

Le Professionnel s'engage à ne communiquer les contenus de ces questionnaires – intégralement, ou par extraits – que dans sa relation avec le Bénéficiaire Final. Il s'engage à ne pas les publier, ou les mettre en ligne sur des

sites autres que celui des Services IOMET et à ne les utiliser que dans le strict exercice de son activité professionnelle.

Toute utilisation ou publicité portant sur les Services IOMET ou sur les signes « IOMET » et « NUTERGIA » devra recueillir l'accord préalable écrit et exprès de Nutergia.

9. Cookies

Nutergia est amenée à déposer des cookies sur les divers équipements des Professionnels. Le dépôt de cookies intervient dans le respect de la Politique Cookies de Nutergia <https://pro.iomet.fr/uploads/documents/iomet-politique-cookies-vf.pdf>.

10. Responsabilité

Les Professionnels gardent une indépendance d'exercice complète lors de l'utilisation des Services IOMET.

Chaque Professionnel est intégralement et exclusivement responsable de l'utilisation du Compte Professionnel, en particulier de l'utilisation des informations dont il bénéficie dans ce cadre ainsi que de l'ensemble des décisions qu'il prend et des informations et conseils qu'il fournit aux Bénéficiaires Finaux.

Le Professionnel s'engage à faire usage des Services IOMET dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et ordinales qui s'imposent à lui, en particulier s'agissant des données personnelles des Bénéficiaires Finaux, et à ne pas commercialiser, ni les données personnelles des Bénéficiaires Finaux, ni tout ou partie des Services IOMET et des contenus accessibles via le Compte Professionnel.

Les données personnelles des Bénéficiaires Finaux, dont des données personnelles de santé, qui sont recueillies via le questionnaire PSM et accessibles via le Compte Professionnel ne reposent sur aucun examen physique clinique du Bénéficiaire Final, mais sur les seules réponses fournies au questionnaire de l'Outil IOMET par le Bénéficiaire Final, en présence ou non du Professionnel. Nutergia n'est pas tenu de procéder à des traitements de vérification ou de validation desdites données.

Chaque Professionnel s'engage à recueillir auprès des Bénéficiaires Finaux toutes les informations utiles et à valider l'adéquation des cures et conseils aux besoins des Bénéficiaires Finaux pour la mise en place des conseils personnalisés.

La responsabilité de Nutergia ne pourra être engagée au titre des réponses fournies incomplètes, insuffisantes ou erronées par le Bénéficiaire Final.

Dans les cas où la responsabilité de Nutergia serait mise en jeu au titre des obligations qui lui incombent dans le cadre de la mise à disposition des Services, sa responsabilité sera limitée, tout sinistre confondu, à la somme de mille (1000) euros.

Les photographies des produits sont non contractuelles. Conformément à la législation en vigueur, les compléments alimentaires proposés par Nutergia sont déclarés auprès des autorités compétentes.

11. Fonctionnement des Services IOMET

Afin d'utiliser les Services IOMET, le Professionnel doit être en possession d'un équipement, de logiciels, d'une connexion au réseau Internet et de paramétrages conformes à l'état de l'art pour permettre le bon fonctionnement des divers services fournis.

Bien qu'il s'engage autant que possible à maintenir accessibles les Services IOMET, ceci 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, Nutergia n'est soumise à aucune obligation d'y parvenir. L'accès peut donc être interrompu, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau, ou pour toutes autres raisons, qu'elles soient techniques ou découlant d'un cas de force majeure ou de cas fortuits, tels que définis par la législation en vigueur et la jurisprudence.

Nutergia ne garantit pas les performances des Services IOMET, ceci notamment en cas de modifications pouvant intervenir en raison de configurations techniques ou de la qualité du réseau.

Nutergia ne peut être tenu responsable des dysfonctionnements ou avaries que connaîtraient les Services IOMET, des pertes de données qui pourraient être générées et de leurs conséquences.

12. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGU sont soumises au droit français. Tout litige relatif à l'exécution des présentes CGU relève de la compétence des juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Montpellier.

13. Financement

Ce site, n'acceptant ni ne recevant aucun fond publicitaire, est entièrement financé par Nutergia.